



**PROCES-VERBAL**  
**Séance du mardi 1<sup>er</sup> novembre 2022**  
**A l'Ancien Stand à Blonay à 20h00**

**Présidence : Yves Filippozzi**

Présentation de l'Agglomération Rivelac (annexée)

M. le Président :

*« Ainsi que cela figure sur la convocation, ce point précède l'ordre du jour de notre assemblée. Cela signifie qu'il s'agit d'une présentation initiée par la Municipalité. Il est par conséquent normal que nous n'ayons pas reçu de préavis. En ce sens, il n'y a dès lors pas lieu que cette présentation soit suivie d'une discussion au sens des art. 73ss RCC. Toutefois, un bref échange de questions-réponses pourra être conduit si le besoin devait se manifester ».*

---

M. Yves Filippozzi, Président, souhaite ensuite la bienvenue à toutes et tous à cette séance du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier.

Les membres du Conseil ont été convoqués à l'Ancien Stand par lettre personnelle ainsi que par avis paru dans l'édition tous ménages du journal régional « Riviera-Chablais » du 12 octobre 2022.

L'appel fait constater la présence effective de 71 Conseillères et Conseillers, Président compris. La majorité absolue est fixée à 36. Dès lors, M. Yves Filippozzi, Président, déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Selon l'art. 59 RCC, il déclare la séance ouverte à 20h55 et invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal.

Il a le plaisir de saluer M. le Syndic, Mmes les Conseillères municipales et MM. les Conseillers municipaux, les membres du Conseil, la presse, le représentant de la loi ainsi que le public qui s'intéressent aux débats.

**Se sont excusés :**

David Béguelin, François Golay, Isabelle Jolivat Zwissig, Carole Roulet, Dominique Ruchet, Jacqueline Wassenberg, Alexia Weill

**Absent :** Cédric Montet

**Municipalité – présents :** Alain Bovay, Syndic, Bernard Degex, Laura Ferilli, Thierry George, Gérald Gygli, Sarah Lisé, Jean-Marc Nicolet

**1. Adoption de l'ordre du jour définitif**

**Le bureau du Conseil a reçu :**

- Plusieurs interpellations qui seront traitées au pt 10.

Ordre du jour définitif :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Assermentation
3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 septembre 2022



4. Communications du bureau du Conseil
5. Réponses de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes
6. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs
7. **PREAVIS N° 26-2022** concernant le règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population (OFPOP)
8. **PREAVIS N° 28-2022** concernant la modification les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins
9. Rapport de la commission ad hoc concernant la pétition « la Commune s'engage pour protéger la ressource en eau »
10. Dépôt d'initiatives (motion, postulat, interpellation)
11. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
12. Propositions individuelles et divers

**La discussion sur l'ordre du jour est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.**

**Au vote, l'ordre du jour modifié selon la lecture effectuée est accepté à la majorité (69 oui, 0 non, 1 abstention).**

## 2. Assermentation

### M. Yves Filippozzi, président,

Annonce qu'en remplacement du Conseiller communal M. Michel Aubert, sur proposition du PLR, le bureau du Conseil Communal a élu lors de sa séance du 10 octobre 2022, le Conseiller communal, M. Philippe Cordonier faisant partie des viennent-ensuite de la liste PLR.

Après lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil, le Président procède, devant le podium, **à l'assermentation de M. Philippe Cordonier** Ce dernier promet de respecter le serment en levant la main droite.

Le nombre de Conseillères et Conseillers présents est dès lors de 72. Le quorum est de 37.

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 septembre 2022

**La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.**

**Au vote, le procès-verbal est accepté à la majorité (65 oui, 0 non et 6 abstentions)**

## 4. Communications du bureau du Conseil

### M. Yves Filippozzi, Président,

- Donne lecture de la pétition de Mme Mirta Olgiati Pelet « Contre la fermeture définitive de la gare de Blonay et pour le maintien du guichet et bureau de vente » (annexée)
- Donne lecture de la pétition de l'Association des parents d'élèves « Pour une augmentation rapide du nombre de places d'accueil en parascolaire à Blonay – Saint-Légier » (annexée). Cette dernière étant de compétence Municipale, elle lui a été transmise selon l'art. 34b Loi sur les communes.

Représentations de M. le Président :

- Le 28 septembre 2022 aux Mérites de Blonay – Saint-Légier
- Le 1<sup>er</sup> octobre 2022 à la Commémoration du centenaire de la société militaire de Blonay
- Le 12 octobre 2022 à la réception des Jeunes citoyens nés en 2004
- Le 13 octobre au Petit déjeuner de l'économie organisé par la Promove
- 3 interpellations qui seront traitées au pt 10 de l'ordre du jour



## 6. Réponse de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes

### M. le Syndic

Se réfère au courrier du MOB concernant la non entrée en matière pour le moratoire. Il ajoute que ce n'est pas une surprise et que les négociations ne sont pas pour autant remises en question. Une détermination est attendue. Une solution tri parties (MOB/MVR, Montreux Vevey Tourisme et la Commune) est recherchée et une séance est agendée pour début décembre pour ce faire. La Municipalité a adressé un courrier officiel au MOB/MVR et Montreux - Vevey Tourisme pour déterminer une entrée en matière pour l'organisation d'une structure d'un guichet d'accueil à la gare de Blonay – Saint-Légier. Il est d'avis que les 1'800 signatures des pétitionnaires est nécessaire contre la fermeture du guichet à long terme. Une réponse circonstanciée sera apportée ultérieurement.

### Mme Dolores Gédet, Les Vert.e.s

Informe que la réponse du MOB n'a pas été transmise au Conseil.

### M. le Syndic

Résume ladite lettre qui sera envoyée au Conseil.

Il ajoute que les 1'800 signatures vont avoir un poids considérable sur les négociations et rappelle que la Commune subventionne MVR et également Montreux Vevey Tourisme à hauteur de CHF 400'000.- env. par année. Une rencontre avec la direction de Montreux Vevey Tourisme a eu lieu. La situation sera exposée au Conseil d'administration pour trouver une solution tri parties. Il rappelle que la gare est une destination prisée et un point d'accès au musée vivant du chemin de fer. Une réponse circonstanciée et écrite sera fournie, une fois les réponses des deux conseils d'administration reçues.

## 6. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs

### M. Alain Bovay, Syndic

Préavis : aucune annonce

Communications :

- Communication No 23-2022 - Ecrite – Espace régional des Pléiades – Rapport de gestion de l'exercice 2021 – Point 3.2.4.2
- Communiqué de presse – Economies d'énergie – La Commune de Blonay – Saint-Légier se dote d'un plan de mesure

## 7. PREAVIS N° 26-2022 concernant le règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population (OFPOP)

M. Yves Filippozzi, Président demande à Mme Heike Drost de lire les conclusions du rapport de la commission des finances.

En conclusion et après délibération, les membres de la commission des finances (à l'unanimité) recommandent aux membres du Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n°26-2022.

- Adopter le règlement et tarif sur les émoluments de l'Office de la population

### Article 1

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.

### Article 2

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.



**Article 3**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.

**Article 4**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.

**Article 5**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.

**Article 6**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.

**Article 7**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.

**Article 8**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.

La discussion générale sur l'entier du préavis est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.

**Au vote, le préavis municipal n°26-2022 est accepté est accepté à l'unanimités (69 oui, 0 avis contraire et 2 abstentions).**

**8. PREAVIS N° 28-2022 concernant les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins**

**M. Yves Filippozzi, Président** demande à M. Romain Gabriel de lire les conclusions du rapport de la commission.

En conclusion et après délibération, les membres de la commission ad hoc (à l'unanimité) recommandent aux membres du Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n°28-2022.

- D'adopter le Règlement sur les jours et les heures d'ouverture et de fermeture des magasins.

**Article 1**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.

**Article 2**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.

**Article 3**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.

**Article 4**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.

**Article 5**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.

**Article 6**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.

**Article 7**



**M. Joey Fares, ELU**

Se réfère à l'al. 2 : « Sauf exceptions prévues par le présent règlement, les magasins au sens de l'article 1 al. 1 let. a à m ne peuvent être ouverts en dehors de jours de repos public tels que définis à l'article 1 al. 1 let. v ci-dessus » et demande des clarifications quant au sens de cet al.

**M. le Syndic,**

Précise que dans cet article, il est d'abord fait référence aux magasins qui ne doivent pas être ouverts avant 6h les jours ouvrables. Ensuite, al. 2, il y a les exceptions, à savoir que la Municipalité pourrait en accorder une (voir liste art 1, al 1) ou lors de cas particuliers (mais il n'y en n'a pas encore eu à ce jour).

**M. Joey Fares** ne souhaite pas mettre cet article au vote.

**Article 8**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.**

**Article 9**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.**

**Article 10**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.**

**Article 11**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.**

**Article 12**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.**

**Article 13**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.**

**Article 14**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.**

**Article 15**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.**

**Article 16**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.**

**Article 17**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.**

**Article 18**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.**

**Article 19**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.**

**Article 20**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.**

**Article 21**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.**



#### **Article 22**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.**

#### **Article 23**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.**

#### **M. le Syndic**

Précise que sur le document qui sera officialisé, les titres des signataires ont été rectifiés.

**La discussion générale sur l'entier du préavis est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.**

**Au vote, le préavis municipal n° 28-2022 est accepté est accepté à la majorité (70 oui, 0 avis contraire et 1 abstention).**

### **9. Rapport de la commission ad hoc concernant la pétition « la Commune s'engage pour protéger la ressource en eau »**

**M. Yves Fillippozi, Président** demande à M. Bertrand Nanchen de lire les conclusions du rapport de la commission ad hoc.

Ce dernier informe que la date du rapport est le 14.10.2022 et non le 12.09.2022.

En conclusion, la commission d'étude propose, à l'unanimité, aux membres du Conseil de transmettre la pétition Sandro Aïta – Chantal Grobéty « La Commune s'engage pour protéger la ressource en eau » à la Municipalité, comme objet de sa compétence.

**La discussion est ouverte,**

#### **M. Philippe Volet, PLR**

Mentionne que si le Conseil vote OUI, la pétition sera transmise à la Municipalité mais que se passera-t-il en cas d'un NON. Sera-t-elle classée ? Pour lui, ce n'est pas clair et il propose de remettre le vote.

#### **M. le Président**

Confirme qu'en cas de NON, elle sera en effet classée.

#### **M. Romain Belotti, ELU**

Propose, comme M. Philippe Volet, de remettre le vote car l'audience avait compris les choses différemment.

#### **M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s**

A cru comprendre que cette pétition est aussi adressée à la Municipalité. Le cas échéant, que le Conseil décide ou non de son renvoi à la Municipalité, cette dernière devra y répondre.

#### **M. le Syndic**

Informe que la Municipalité n'est pas au courant de ce courrier, qui n'aurait pas été adressé à la Municipalité.

#### **M. le Président**

Reprend le courrier et confirme que la lettre originale du 23 juillet 2022 a été adressée au Conseil communal de Blonay – Saint-Légier, p.a. M. Yves Filippozi, Président.

#### **M. Gregory Bovay, PLR**

Demande à ce que les conclusions soient répétées.



**M. le Président** relit les conclusions.

la parole n'est plus demandée, la parole est close.

**Au vote, le renvoi de la pétition à la Municipalité est refusé (31 oui, 38 avis contraires et 2 abstentions).**

#### **10. Dépôt d'initiatives (motion, postulat, interpellation)**

**M. le Président** donne la parole à

**Mme Mia Milos, Gdl**

Séance du Conseil communal de Blonay-Saint-Légier du 1<sup>er</sup> novembre 2022

Interpellation au nom du Groupement des Indépendants de Blonay-Saint-Légier (Gdl) :

### **Pour une adéquation entre les besoins des parents et l'offre en matière d'accueil des enfants**

#### **L'insatisfaction des Parents d'Elèves :**

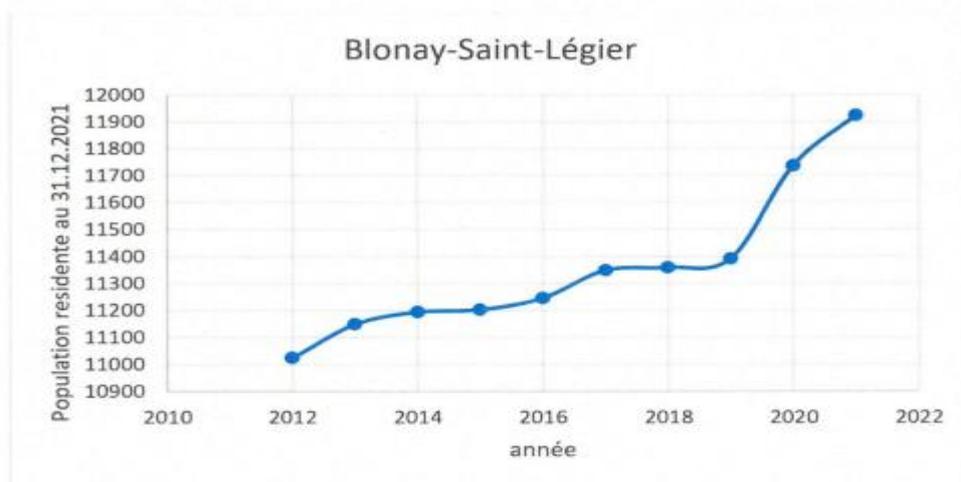
L'Association des Parents d'Elèves de Blonay-St-Légier a réuni le 31 août 2022 à la Maison Picson de nombreux parents d'élèves n'ayant pas obtenu de places d'accueil pour la rentrée 2022-2023. La croissance constante des listes d'attente des dernières années ainsi que l'incertitude, récurrente chaque année, quant au renouvellement des places, a motivé les familles à signer la pétition : « Pour une augmentation rapide du nombre de places d'accueil parascolaire à Blonay-Saint-Légier ». En quelques jours, 332 signatures ont été récoltées indiquant le mécontentement de la population concernée (principalement les familles avec des enfants en bas âge). La Municipalité a reçu la pétition le 3 octobre 2022. Le GDI partage les préoccupations de ces parents, ce qui nous amène à poser plusieurs questions au moyen de cette interpellation.

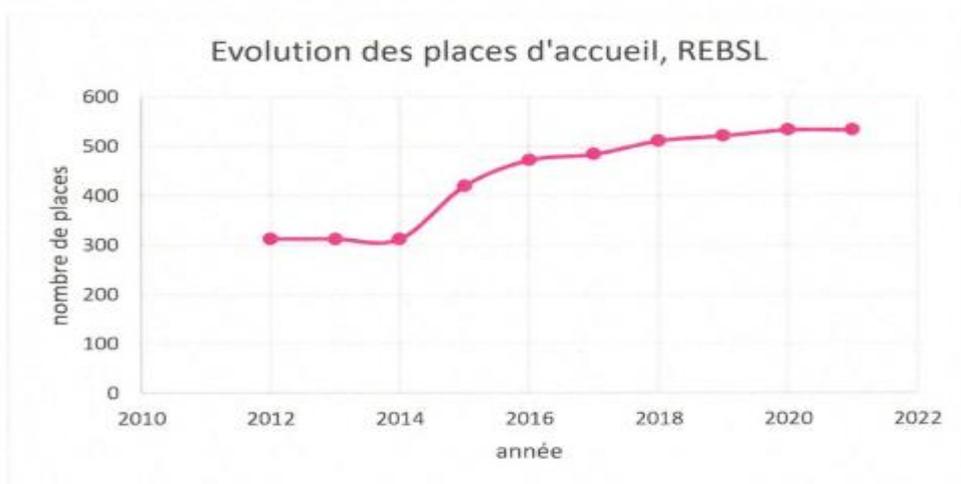
Q1. Comment la Municipalité entend-elle répondre à cette pétition et pense-t-elle à créer un groupe de travail pour garantir le dialogue entre autorités et parents ?



### Demande de précisions:

Lors de la séance du Conseil communal du 25 janvier 2022, la FAJE et le REBSL sont venus présenter quelques faits. La double activité des ménages avec enfants se traduit par des taux d'activité entre 150 et 200%. Il est intéressant de relever que le Conseil fédéral a adopté la semaine passée un rapport sur le retour à l'emploi des mères ce qui démontre bien à quel point la problématique est d'actualité. Il souligne qu'il est important que les femmes restent dans le monde du travail. Les ménages n'ayant qu'un seul enfant en bas âge se trouvent le plus souvent en ville. Lorsque la famille s'agrandit, ces familles s'éloignent vers le périurbain et les zones mixtes. Entre 2020 et 2030, les prévisions indiquent une augmentation d'environ 20% de la population des enfants âgés entre 0 et 12 ans. En particulier, pour l'agglomération Rivelac, on estime que la croissance entre 2020 et 2040 sera comparable à celle qui a été constatée entre 2000 et 2020. La croissance de la population de Blonay-Saint-Légier s'est particulièrement accentuée depuis 2019 (source : statistique Vaud, densité de la population par district et Commune, Vaud 2021, population résidente au 31.12.2021). Qu'en est-il de la demande en places d'accueil, suit-elle une courbe similaire ? De l'autre côté, l'offre du REBSL en nombre de places n'a pas significativement augmenté depuis 2019 (source : présentation du REBSL à la séance du Conseil communal de 25.01.2022), malgré plus de 500 nouveaux habitants dans la Commune de Blonay-Saint-Légier. Une place offerte par le REBSL correspond à 5 jours par semaine, tandis qu'une famille pour un enfant ne demande pas forcément 5 jours par semaine. Par conséquent, nous demandons de comparer le nombre de jours/semaine offert par le réseau par rapport au nombre de jours/semaine demandé par les familles.





Q2. Nous souhaitons connaître les statistiques précises relatives à l'augmentation de la demande de places des dernières 5 années. Pourriez-vous représenter sous forme graphique la croissance de la demande en jour/semaine depuis 2012 jusqu'à présent ?

- i) Préscolaires
- ii) Parascolaires
- iii) Accueil familial de jour

Q3. Les fratries étant privilégiées lors de l'octroi des places d'accueil, et Blonay-Saint-Légier étant en zone périurbaine, nous déduisons que les parents « nouveaux arrivants » avec l'offre actuelle n'ont quasiment aucune chance d'obtenir de places, et ceci pour les quelques années à venir. Parmi les familles ayant des enfants de 0 à 12 ans, pouvez-vous nous communiquer les taux de celles ayant 1, 2 respectivement plus de 2 enfants, ceci pour chaque année depuis 2012 ?

Q4. Combien de familles (nombre de familles qui demandent des places) ont obtenu la totalité de leur demande en jour/semaine, pour les 5 dernières années ?

Q5. Combien de familles (nombre de familles qui demandent des places) n'ont rien obtenu de leur demande ?



**Planification**

Le plan d'investissement prévoit entre 2024 et 2026 des investissements conséquents pour l'accueil du jour des enfants, mais qu'en est-il d'ici là ? Nous sommes informés que le préavis pour le rachat des containers de la Tour-de-Peilz a été retiré. Ces dernières auraient pu « dépanner » d'ici 2024.

Q6. Pour quelle raison la Municipalité a-t-elle renoncé à l'acquisition des containers ? Si cela était possible à la Tour-de-Peilz, pourquoi pas à Blonay-Saint-Légier ?

Q7. Que va faire concrètement la Municipalité entre maintenant et 2024 pour réduire le nombre d'enfants sur les listes d'attente ?

Q8. Quand la Municipalité va-t-elle démarrer des projets pour de nouvelles structures en lien avec les budgets de 2024 à 2026 ?

Q9. Est-ce que la Municipalité prévoit d'informer le Conseil communal régulièrement sur l'avancement de ces projets, et si oui, sous quelle forme ?

Blonay, le 01.11.2022

Mia Miłos  
*Jugis*

Signatures :

<i>Barbara Née</i>	<i>Janssen</i>	<i>Ch. Meyer</i>
<i>Pichler</i>	<i>St. Baumard</i>	<i>Allell</i>
<i>Quay</i>	<i>U. Perrelet</i>	<i>St. Jean</i>
<i>J. Gaudin</i>	<i>F. R. S. A.</i>	<i>Hauer</i>
<i>Mich.</i>	<i>D. Ferlet</i>	<i>M. A. B. P. Pellet</i>
<i>S. H.</i>	<i>M. P.</i>	<i>C. P. L.</i>
<i>S. M. F.</i>	<i>M. L.</i>	<i>M. L.</i>



### M. Bernard Degex , Municipal

Informe qu'une réponse sera donnée mais possiblement lors de la séance du 9 décembre, et pas la prochaine le 29 novembre, vu le nombre de questions et de données à fournir.

### Mme Dolores Gédet, Les Vert.e.s

Interpellation des VERT.E.S

CC du 1.11.2022

#### Démarches participatives dans notre commune

Bonjour, Dolores Gédet, au nom des Vert.e.s. Monsieur le Président, mesdames et messieurs, Chers collègues,  
Nous voudrions revenir brièvement sur les nombreuses démarches participatives et autres séances d'information qui ont eu lieu ces derniers mois. Tout d'abord, un grand merci, sincère, à la Municipalité pour cet engagement démocratique.

Si nous saluons bien entendu l'effort, en énergie et en temps, de la municipalité à informer et à faire participer la population, nous relevons également que le rythme très soutenu rend difficile d'assister à toutes les séances ou du moins à la majorité d'entre elles. S'il était possible pour la suite de les prévoir à intervalles plus long, ce serait parfait !

Pour vous donner un bref retour sur les séances qui ont déjà eu lieu, voici quelques réflexions que nous aimerions partager avec vous.

Nous avons constaté chez nos concitoyens une certaine confusion dans la compréhension de ce qu'ils pouvaient attendre de ces soirées. Simple information ou processus participatif, ce n'était pas toujours très clair. Donner la parole et ouvrir le débat a parfois laissé croire qu'il était possible pour les habitants d'avoir un grand impact sur les projets, alors que l'on sait que la marge de manœuvre réelle est parfois bien étroite, voire inexistante. Nous pensons par exemple à la soirée sur l'aménagement du territoire de la commune, ou à celle sur le réaménagement de la gare ou encore à celle sur le PA de la Raisse. Dans ces cas-là nous nous demandons si ce n'était pas contre-productif de susciter des espoirs qui seront sans doute frustrés.

D'autres séances participatives ont été bien plus vivantes et productives, car sans doute plus concrètes, comme celle sur le parc public envisagé vers l'Église de la Chiésaz, ou encore celle sur l'aménagement du centre de Blonay. Le savoir-faire des mandataires-animateurs de ces deux événements y est pour beaucoup et on ne peut que les prendre comme exemple pour la suite.

Quoi qu'il en soit, de toutes ces séances est ressorti à notre avis quelque chose de très positif : la participation citoyenne est là et l'envie de collaborer aussi. Est également ressortie une préoccupation très forte pour que notre commune soit un lieu de vie plus convivial, qui verdisse et arborise ses territoires, qui se prémunisse contre le changement climatique, qui résiste au bétonnage et qui ne se laisse pas envahir encore plus par les voitures.

Alors pour optimiser les prochains événements, voici nos questions:

1. Serait-il envisageable de mieux faire la distinction entre séance d'information et séance participative ? Peut-être en définissant dès le départ ce que l'on attend de la prise de parole des citoyens, et en éclaircissant comment leur collaboration pourra avoir un impact palpable sur tel ou tel projet.
2. Pourrait-on pour les prochains événements expliciter les éléments suivants :
  - 1er. Qui est l'organisateur et donc qui est responsable des intervenants, du contenu et des résultats de la séance? Est-ce la commune, un mandataire externe, un promoteur immobilier ?
  - 2e. Qui prend en charge les frais ? (la communication tout-ménage, la réception, et surtout le temps des services communaux impliqués ?)
  - 3e. Quand et sous quelle forme donne-t-on un retour à la population des résultats obtenus lors des séances participatives ?

Je vous remercie d'avance de bien vouloir donner une réponse écrite à cette interpellation.

Merci pour votre attention.

Blonay-Saint-Légier 1.11.2022



### M. Thierry George, Municipal

Mentionne que le calendrier était chargé pour ces démarches participatives parce qu'il y a, derrière, des enjeux avec des dates butoires pour les PA des hauts. La séance est agendée pour le mois de janvier. Pour le PA du centre, le travail débute et il sera possible de mieux cadrer les choses.

Il informe que les séances pour les démarches pour ces PA sont totalement prises en charge par la Commune, selon la Loi sur l'aménagement du territoire. Le bureau Repetti, mandataire, organise la démarche avec les services et la collaboration de M. Thierry George. Les réponses aux autres questions seront fournies ultérieurement et il invite les membres du Conseil à être représentés et/ou y participer.

### M. Matthieu Sesseli, PS et Allié.e.s

#### INTERPELLATION

##### Pour une annexe à l'Auberge communale modulable à vocation socio-culturelle

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal et de la Municipalité,

L'annexe de l'Auberge Communale (ECA 380) située sur la parcelle 2131 est en cours de rénovation, du moins pour l'extérieur. La toiture est remise en état et les fresques d'Alfred Béguin sont restaurées, et le bâtiment, classé objet d'importance régionale méritant d'être conservé dans sa forme et sa substance, gardera son aspect extérieur.

C'est une belle coque extérieure que la commune de St-Légier – La Chiésaz a décidé de rénover en 2021. Dans le rapport de commission du préavis 21.2021, il est fait mention que l'affectation du bâtiment sera étudiée dans le futur. La question qui doit se poser à présent est donc la suivante :

Que faire de l'intérieur de cette belle coquille ?

Nous avons décidé de nous pencher sur la question, et cela ne surprendra personne mais notre proposition n'est pas d'en faire des bureaux à louer à une entreprise de webdesign ou d'architecture d'intérieur désirant s'installer sur la commune. Mais bien évidemment de la rendre aux habitant-e-s de la commune, pour en faire un lieu socio-culturel, selon les vœux évoqués dans le préavis précité.

Les besoins sont multiples, les profils et âges des habitant-e-s le sont également, et ce bâtiment de l'annexe peut très bien supporter une utilisation diverse, par sa structure, car il comprend deux étages totalement indépendants.

Nous proposons de créer à l'Annexe un lieu socio-culturel modulable et aux fonctions multiples, agencés comme suit :

A l'étage inférieur (entrée sur la route des deux Villages) comprenant un espace de 88 m2 hauteur plafond 2.30 m :

- créer une salle de concerts de type cave à jazz pouvant accueillir quelques soirs par mois des concerts intimistes, spectacles de cabaret-théâtre ou one man shows en rodage.
- en dehors de ces temps de concerts-spectacles, nous imaginons une salle de répétition pour des spectacles ou concerts de petite taille. Par exemple, les Compagnies vaudoises (faitières des compagnies de théâtre indépendantes vaudoises) alertent depuis quelques années sur le peu de lieux de répétitions en terres vaudoises. Les compagnies sont prêtes à louer de tels espaces Une autre idée pourrait être de mettre à disposition ces espaces aux associations et sociétés locales qui en feraient la demande.

A l'étage supérieur (entrée côté Home Salem), comprenant un espace de 88 m2 hauteur plafond, hors poutres 3,42 m:



- créer un espace pour les adolescent-e-s - sous supervision - avec lieu de rencontre, jeux de sociétés, table de ping-pong ou de billard, espace de travail, sur le modèle des maisons de quartier qui ont fait leurs preuves dans les villes de notre canton. Une telle proposition a rencontré un vif succès lors des fêtes de Blonay, avec l'espace Zen et les instigateurs de ce lieu pourraient être des partenaires de choix. Cet espace serait dévolu à cette jeunesse en dehors des horaires scolaires et pendant les vacances.
- mettre ce lieu à disposition pour les sociétés locales et activités conviviales, en dehors des horaires dévolus à la jeunesse.

A terme l'idée serait de se faire rencontrer les générations, et de participer à un échange de bons procédés entre les plus et les moins jeunes.

Nous demandons donc à la Municipalité de répondre aux questions suivantes.

1. Une affectation de l'annexe de l'Auberge est-elle à l'étude actuellement et si oui quelles sont les pistes étudiées ?
2. La Municipalité envisage-t-elle de créer un atelier participatif avec les citoyen-ne-s pour mettre en place une affectation de ce bâtiment au service de la population, en incluant les jeunes?
3. La Municipalité envisage-t-elle d'affecter le bâtiment en incluant les propositions sus-mentionnées ?
4. Une gestion confiée à une association compétente dans les domaines cités, avec un budget dédié, pourrait-elle être envisageable ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour les réponses écrites qu'elle voudra bien apporter, dans l'idéal pour le prochain Conseil.

Blonay – St-Légier, le 28 octobre 2022

Matthieu Sesseli  
Au nom du groupe PS et Allié-e-s.

### M. Gérald Gygli, Municipal

En prend bonne note et informe que la Municipalité va dans le même sens. Une réponse par écrit sera fournie cette année.

## 11. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.



## 10. Propositions individuelles et divers

**M. Matthieu Sesseli, PS & Allié.e.s**



Prend la parole concernant le chemin de la Chenalettaz et présente la photo ci-dessus prise le vendredi précédent.

Il se réfère au trottoir surmontable pour sécuriser les piétons, qui s'arrête à la limite de la route des Deux Villages. Il demande si un revêtement de couleur est prévu car il s'inquiète de la dangerosité de cet espace. En 2005, il avait été demandé de surmonter le trottoir, parce que les voitures commençaient leur virage à la hauteur du petit portail.

Il y a en effet une « zone morte » qui lui semble être extrêmement dangereuse.

**M. Thierry George, Municipal**

Précise que rien n'est prévu dans les plans d'enquête. Le trottoir sera donc rendu surfacé comme il l'était jusqu'à maintenant et la route sera à nouveau refaite.

Il va cependant s'en inquiéter auprès du bureau technique et le bureau d'ingénieur en charge pour trouver une solution. Il mentionne qu'en bas du « Y », une zone devait être colorée vu qu'il n'y a pas de passage pour les piétons. Le remonter n'est pas une option retenue techniquement car posant des problèmes de déneigement et de visibilité pour les voitures, ce qui pourrait créer un risque d'incident.



**M. le Président**

Précise qu'un repas en commun aura lieu après la séance du 9 décembre. Les détails, une convocation et un sondage pour les inscriptions au repas suivront.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion en remerciant le Conseil pour sa patience.

La séance est levée à 22h04.

Le président

La secrétaire

Yves Filippozzi

Ariane Wunderli



Mirta Olgiati Pelet  
Ch. de Layaz 6  
1806 St-Légier  
[mirta.olgiati@gmail.com](mailto:mirta.olgiati@gmail.com)  
079 / 395 84 41

Monsieur Alain Bovay  
Syndic de la Commune de de Blonay – Saint-Légier  
Monsieur Yves Filippozzi  
Président du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier

*Remis en main propres  
le lundi 3 octobre 2022 à 09h00*

**Pétition citoyenne à l'attention de la Municipalité et du Conseil communal de Blonay-Saint-Légier  
contre la fermeture définitive de la gare de Blonay et pour le maintien du guichet et bureau de vente**

Monsieur le Syndic,  
Monsieur le Président,

Au nom de toutes les personnes impliquées dans la récolte de signatures, j'ai le plaisir de vous remettre les **1894** signatures récoltées entre le 1<sup>er</sup> et le 30 septembre 2022 dans le cadre de la pétition mentionnée en titre.

Nous avons pu constater que toutes les personnes qui ont été mises au courant par cette pétition de la fermeture du guichet étaient opposées à sa fermeture et craignaient, de manière plus générale, que notre commune grandissante devienne paradoxalement une ville dortoir.

Le succès de la pétition démontre que la décision unilatérale prise par MOB-MVR mérite d'être renégociée, et nous espérons que cette action puisse constituer un bon levier de négociation pour la Municipalité dans le cadre de ses discussions avec les cadres de la compagnie et autres partenaires liés aux transports et au tourisme. Par ailleurs, la volonté des signataires devrait faire l'objet d'une attention soutenue, cela dans le contexte du projet de transformation et de mise aux normes LHand de la Gare de Blonay. Etant donné l'importance que la population attribue à ce dossier, je vous invite à l'informer sur la suite qui aura pu être donnée à cette action.

Enfin, pour la bonne forme, je vous rends attentifs au fait que ces signatures devront être traitées conformément à la loi sur la protection des données personnelles.

Je vous remercie d'avance de votre attention et vous adresse au nom des pétitionnaires, Monsieur le Syndic, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Mirta Olgiati Pelet



C/O Juliette Vaussard  
Rte de Fayau 12  
1807 Blonay

REÇU LE - 3 OCT. 2022

Blonay, le 1<sup>er</sup> octobre 2022

Municipalité de Blonay – St-Légier  
et Conseil communal  
Rte du Village 45  
Case Postale 12  
1807 Blonay

**Pétition «Pour une augmentation rapide du nombre de places d'accueil en parascolaire à Blonay – St-Légier»**

Mesdames et Messieurs les Membres de la Municipalité et Membres du Conseil Communal,

Comme informé, l'APE a lancé, à la demande de parents d'élèves, une pétition demandant plus de place en accueil parascolaire pour la commune de Blonay - St-Légier. Après une semaine seulement, la pétition a rencontré un vrai succès en récoltant 331 signatures. Nous arrêtons donc la récolte de signatures et vous transmettons la pétition.

Nous souhaitons que cette dernière soit lue au conseil communal et qu'un groupe de travail au sein de la municipalité soit créé puis intègre une délégation de parents.

En parallèle, il nous paraîtrait intéressant qu'une rencontre entre la municipalité et les parents puisse avoir lieu afin de faire entendre les orientations prises par notre commune à ce jour.

En vous remerciant pour la bonne réception que vous ferez à notre pétition, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Membres de la Municipalité et Membres du Conseil Communal, nos salutations distinguées.

Pour l'APE Blonay - St-Légier



À l'attention de la Municipalité de  
Blonay – St-Légier et des conseillers  
communaux

## Pétition

### **Pour une augmentation rapide du nombre de places d'accueil en parascolaire à Blonay – St-Légier**

Depuis de nombreuses années, l'APE reçoit des plaintes de parents dont les places d'accueil parascolaire ne sont pas renouvelées, ou refusées.

Il semble que le mécontentement se soit significativement renforcé cette année. Cela a donné lieu à une rencontre gérée par l'APE pour offrir un lieu d'écoute et d'expression aux parents. Une vingtaine de parents se sont réunis pour réfléchir à la situation, à la possibilité de solutions alternatives. Ils se sont mis d'accord pour réaliser une pétition afin d'obtenir la constitution d'un groupe de travail au niveau communal. Les parents attendent de la municipalité qu'elle propose des solutions d'accueil pour chaque demande à la rentrée scolaire 2023-2024.

Nous souhaitons que notre pétition soit lue lors du prochain conseil communal et aimerions qu'une délégation des pétitionnaires puisse être entendue par les autorités.

Délai ; 23 septembre 2022



## Présentation générale d'Agglomération Rivelac

### Sommaire

1. Les contextes
  - Contexte fédéral
  - Contexte cantonal
  - Contexte communal
  - Eléments de chronologie
2. Organisation de la structure d'Agglomération Rivelac
3. Travaux de planification d'Agglomération Rivelac
  - 3.1 Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
  - 3.2 Plan directeur intercommunal /Projet d'agglomération (PDI-PA5)
    - Qu'est-ce que c'est ?
    - A quoi ça sert ?
    - Selon quel calendrier ?
    - Comment on s'y prend ?
4. Vos questions



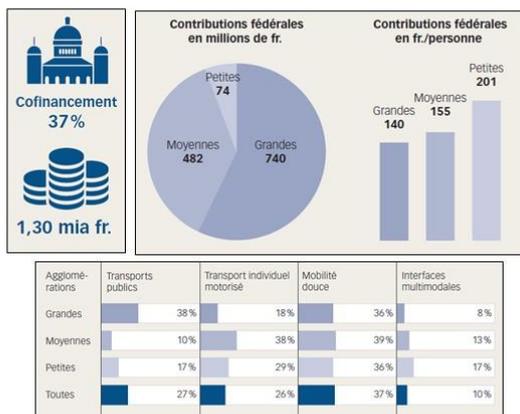
# 1. Les contextes

3 Agglo Rivelac

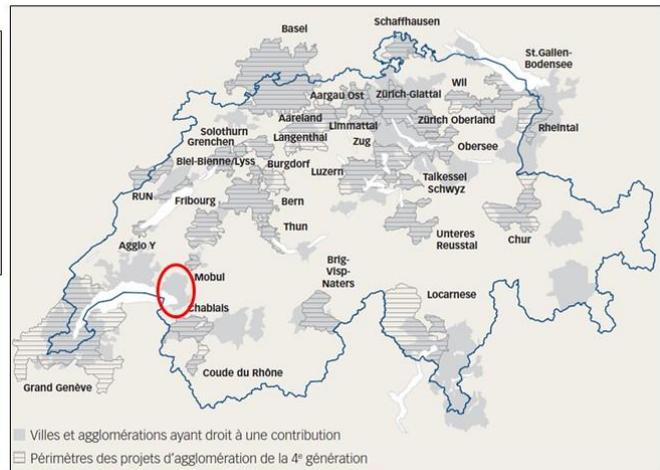


## 1. Le contexte fédéral

- > Success story des programmes du trafic d'agglomération et des projets d'agglomération (PA)
- > Résultats des 32 projets d'agglomération de quatrième génération (PA4) déposés en 2021



4 Agglo Rivelac

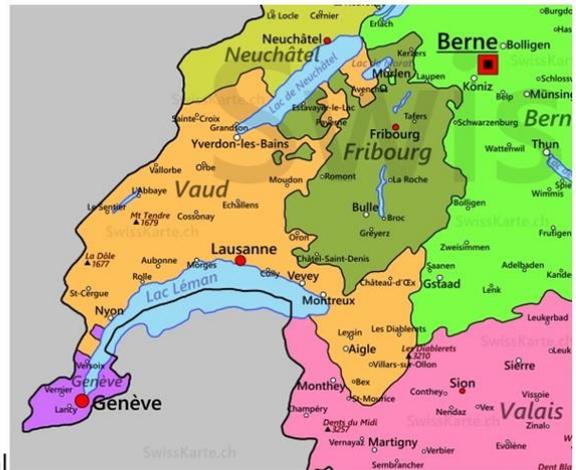




## 1. Le contexte cantonal

- > Canton de Fribourg
    - > 4 agglomérations
      - > 2 agglomérations intra-cantoniales  
Fribourg & Mobul
      - > 2 agglomérations intercantoniales  
Berne et Agglo Rivelac
- Bilan** : 7 projets & env. **135 mios** de cofinancement fédéral

- > Canton de Vaud
    - > 5 agglomérations
      - > 2 agglomérations intra-cantoniales  
PALM (= Lausanne-Morges) & Agglo Y (=Yverdon)
      - > 3 agglomérations intercantoniales  
Agglo Grand Genève, Agglo Chablais et Agglo Rivelac
- Bilan** : 14 projets & env. **1198 mios** de cofinancement fédéral  
(dont 518 mios pour aggllos intra-cantoniales)



## 1. Le contexte communal

- > 2 cantons : Vaud & Fribourg
  - > 3 districts : Riviera, Veveysse et Aigle
  - > 18 communes
  - > env. 106'000 habitants au 31.12.2021

- > Les bases légales cantonales
  - > Sur Fribourg
    - > Obligation d'établir un Plan directeur régional  
PDR Veveysse
  - > Sur Vaud
    - > Obligation d'établir une stratégie régionale  
de gestion des zones d'activités (SRGZA)
    - > Obligation d'établir un Plan directeur  
intercommunal pour les communes en  
périmètre compact





## 1. Eléments de chronologie

> Quelques temps forts importants

> Reprise des travaux à partir de 2018

■ Travaux de planification d'aménagement du territoire

■ Travaux d'ordre institutionnel

	2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	s1	s2																												
Dépôt du projet d'agglomération (PA2)		■																												
Mise en œuvre mesures PA2 sans soutien fédéral																														
Présidence du Comité de pilotage aux communes																■														
Pré-étude projet d'agglomération (PA4)															■	■														
Convention intercommunale intercantonale																■	■													
Mise en place du bureau technique d'agglomération																														
Travaux sur les statuts d'Agglomération Rivelac																														
Elaboration de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)																														
Renouvellement (VD et FR) des autorités communales																														
Elaboration du cahier des charges et procédure d'appel d'offres (PDI-PA5)																														
Elaboration du PDI-PA5																														
Dépôt du projet d'agglomération (PA5)																													■	



## 2. L'organisation actuelle d'Agglomération Rivelac



## 2. Organisation actuelle d'Agglomération Rivelac

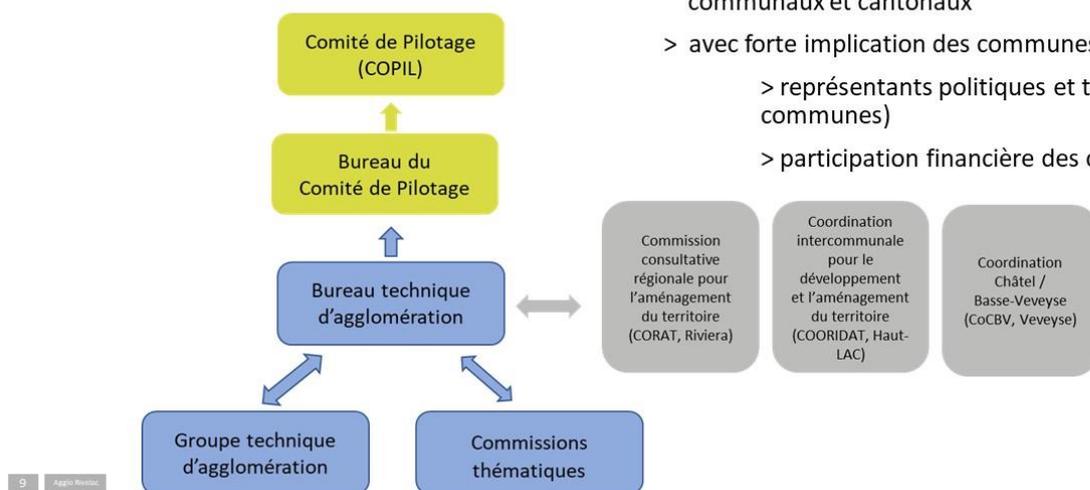
> Une structure intercantonale composée de communes et soutenue par les cantons

> ... organisée sur la base d'une convention de collaboration 2019 validée par les exécutifs communaux et cantonaux

> avec forte implication des communes

> représentants politiques et techniques des communes)

> participation financière des communes



## 3. Les travaux de planification d'Agglomération Rivelac



## 3.1 Stratégie régionale de gestion des zones d'activités SRGZA

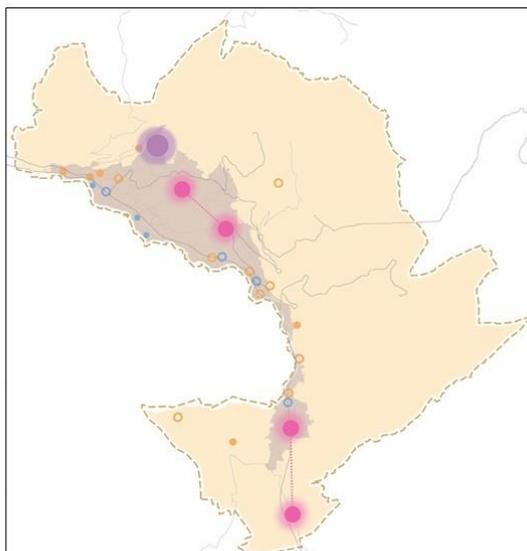
11 Agglo Rivelac



### 3.1 SRGZA Rivelac

- > OAT : Une obligation fédérale pour les cantons  
→ Mise en place d'un système de gestion des zones d'activités (ZA) répondant aux besoins de l'économie et garantissant une utilisation rationnelle du sol
- > PDCn: Une obligation cantonale pour les communes  
Ligne d'action D1  
Mesures D11 et D12
- > L'approche régionale doit être formalisée dans un plan directeur intercommunal (PDI)
- > Planification des zones d'activités des 13 communes vaudoises à l'horizon 2040

12 Agglo Rivelac



- > Volet stratégique de compétence des Conseils communaux
- > Volet opérationnel de compétence des municipalités
- > Document liant les autorités



## 3.2 Plan directeur intercommunal Projet d'agglomération de cinquième génération PDI – PA5

13 Agglo Rivelac



### 3.2 PDI-PA5, qu'est-ce que c'est ?

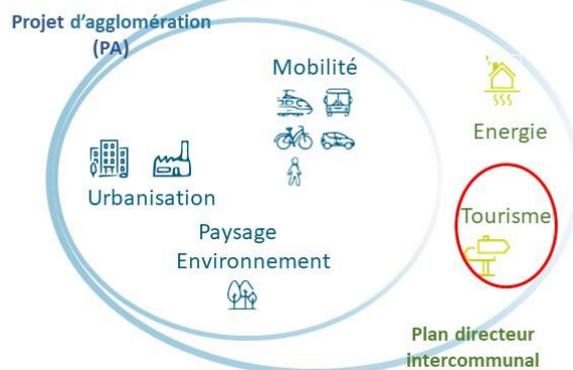
- Outil d'aménagement du territoire
  - > Instrument de planification directrice
  - > Outil de coordination
  - > Programme de réalisation de mesures

- > Thématiques couvertes
  - > « fédérales »
  - > « cantonales »
- > Procédure de validation
  - > Intervention des Conseils d'Etat
  - > Intervention des communes

 Etablir un seul et même instrument

PDI	Projet d'agglomération
Volet explicatif (diagnostic)	Analyse de la situation et des tendances (mise à jour : 4 à 8 ans)
Volet stratégique	Vision d'ensemble (mise à jour : 8 à 12 ans) Stratégies sectorielles (mise à jour : 4 à 8 ans)
Volet opérationnel	Besoin d'action (mise à jour : 4 ans) Mesures et leur priorisation (mise à jour : 4 ans)
Annexe (compte rendu et tableaux)	Etat de la mise en œuvre (mise à jour : 4 ans)

14 Agglo Rivelac





### 3.2 PDI-PA5, à quoi ça sert ?

- > Instrument de planification directrice
  - > Coordination cohérente (au minimum) des transports et de l'urbanisation
  - > par-delà les frontières communales, voire cantonales
- > Programme de mesures : fonds de financement fédéral (FORTA)
  - > tous les 4 ans, possibilité, sous conditions, de bénéficier de soutien financier pour des mesures d'infrastructures de transport (30 à 50%)
    - > Exemple de mesures soutenues : voies cyclables, voies bus, réaménagement de carrefours, interface multimodal, P+R, B+R....



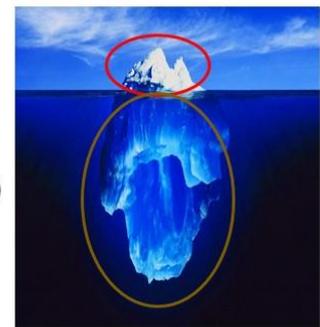
15 Agglo Rivelac

copyright FN

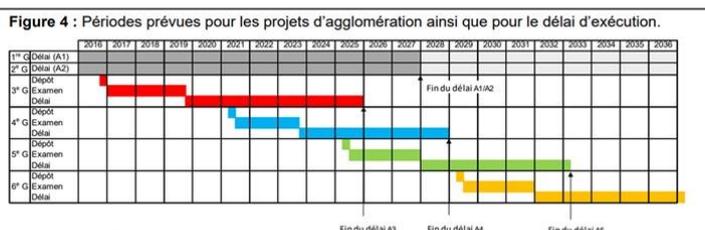


### 3.2 Selon quel calendrier de travaux ?

- > Calendrier général du PDI-PA5
  - > **Etablissement du PDI-PA5**
    - > **Phase préparatoire** : janv. 2022 – sept. 2022  
Groupement de mandataires pilotés par le bureau Güller Güller
    - > **Phase d'élaboration concertée de la planification** : oct. 2022 – déc. 2024
    - > **Phase d'examen** : janv. 2024 à sept. 2024
    - > **Phase de validation** : oct. 2024 à fév. 2025 (envoi PA5 mars 2025)
  - > Examen de la Confédération
  - > **Mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération**



« La » clé de la réussite du projet :  
une collaboration active des  
différents acteurs du territoire



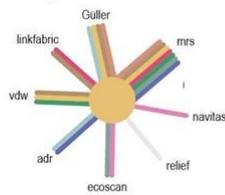
16 Agglo Rivelac



### 3.2 Comment on (va) s’y prend(re) ?

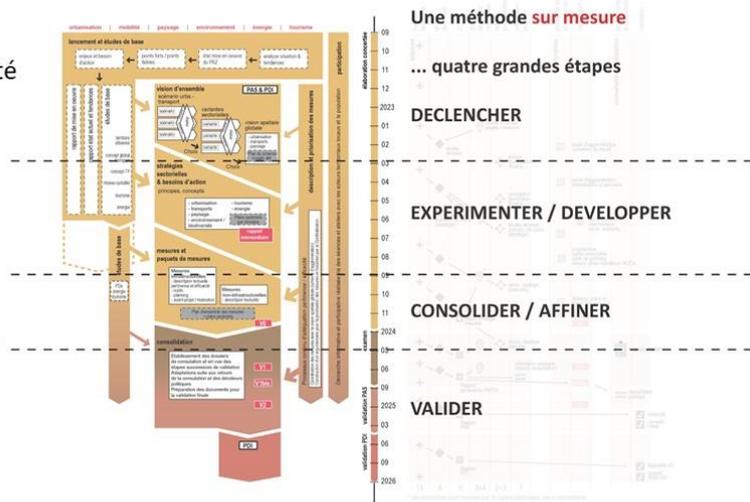
> Une **méthode sur mesure**

> Groupement de mandataires expérimenté dans les PA et les planifications directrices



> Vision, stratégies et mesures en parallèle et imbriqués, dès le début du projet

> Interactions intenses avec les acteurs du territoire tout au long de la démarche



### 4. Vos questions



[www.agglorivelac.ch](http://www.agglorivelac.ch)